

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 2 décembre 2019, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Benoit Pepin et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Jonathan Alix et Charles Choquette sont absents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Projet de règlement numéro 852-19 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2020 :
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet
2. Projet de règlement numéro 853-19 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité :
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 852-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de Règlement numéro 852-19 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2020.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 852-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

M. Rhéal Grenier dépose le projet de Règlement numéro 852-19 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2020.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 853-19 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Benoit Pepin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de Règlement numéro 853-19 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 853-19 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Benoit Pepin dépose le projet de Règlement numéro 853-19 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la municipalité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-247-19
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire